L'accès aux déchèteries du Select'Om

Le SELECT'Om modernise le fonctionnement de ses déchèteries et met en place un système de contrôle d'accès.

A partir du **1er septembre 2014,** l'entrée aux huit déchèteries du Select'Om se fera à l'aide d'un badge. L'accès restera gratuit pour les 24 premières entrées pour les particuliers.

Pour les usagers autres que les ménages la prise en charge des déchets continuera à se faire selon le principe de la redevance spéciale, tous les apports seront donc facturés selon les tarifs en vigueur.

Le badge d'accès permettra principalement d'améliorer la qualité de l'accueil en déchèterie, d'optimiser les services, et de maîtriser les coûts de fonctionnement.

Comment obtenir son badge ?

> Pour obtenir votre badge, il vous suffit :
  1. De remplir le fascicule de demande d'attribution de badge d'accès ci-joint,
  2. de joindre les pièces justificatives demandées,
  3. puis de retourner l'ensemble des documents au Select'Om à Molsheim.

> Votre badge vous sera alors envoyé par courrier.

> Vous pouvez également vous procurer un formulaire de demande de badge auprès des gardiens de déchèteries, dans votre Mairie ou sur le site internet du Select'Om (www.select-om.com).

> Un seul badge est établi gratuitement par demandeur (foyer fiscal ou raison sociale). Toute demande de badge supplémentaire ou de remplacement sera facturée. Pour les particuliers, les badges supplémentaires ne donnent pas le droit à 24 entrées gratuites de plus.

En quelques mots le badge vous donne droit à :

Particuliers
- une entrée par jour maximum pour l'ensemble des déchèteries
- 1m³ de déchets déposés par jour, tous types de déchets confondus
- 24 passages gratuits par année

Professionnels
- une entrée par jour maximum
- 1m³ de déchets par semaine maximum payant
- les tarifs varient en fonction des déchets apportés
- accès tous les jours d'ouvertures exceptés les samedis

Au delà des 24 entrées gratuites pour les particuliers, les passages seront facturés conformément aux tarifs en vigueur (page suivante).

Nature des déchets acceptés	Prix par unité de m³ de matériaux réceptionnés
Déchets incinérables de moins de 80 cm	18,59 €
Déchets incinérables de plus de 80 cm	27,33 €
Déchets divers enfouis et gravats souillés	32,79 €
Gravats propres	8,75 €
Bois	10, 93 €
Ferrailles	2,19 €
Végétaux	10,93 €
Papiers – cartons	6,56 €
Verre (flacons – bouteilles)	6,56 €
Bouteilles et flaconnages plastiques	30,61 €

Tarifs applicables à compter du 01/04/2014

Responsabilités de l'usager

> Le badge est personnel, nominatif, numéroté et répertorié. Il est délivré pour une durée illimitée. Ainsi tout changement doit être signalé au Select'Om par écrit :
- changement d'adresse à l'intérieur du territoire du Select'Om,
- déménagement hors du territoire du Select'Om,
- perte ou vol. Dans ce cas, il conviendra d'envoyer un courrier déclarant la perte ou le vol au Select'Om, l'édition d'un nouveau badge d'accès sera facturée à l'usager.

> Chaque usager peut accéder à l'aide de son badge à toutes les déchèteries du Select'Om.

Le Select'Om se réserve le droit d'interdire l'accès à la déchèterie temporairement ou définitivement à tout usager ne respectant pas le règlement des déchèteries (disponible sur le site internet ou sur demande).

En pratique

> Avancez avec votre véhicule jusqu'à la borne. Présentez votre badge devant le lecteur pour actionner la barrière. Un feu de couleur vert vous signalera que vous pouvez accéder à la déchèterie.

> Un feu de couleur rouge vous indiquera de patienter lorsque le nombre maximal d'usagers admis sur la déchèterie sera atteint. Il vous faudra alors attendre qu'un usager sorte avant de pouvoir pénétrer sur le site.

> Afin de réduire l'encombrement des quais en déchèterie et de fludifier vos apports, vos déchets doivent être **préalablement triés.**

> Un courrier d'information vous sera envoyé dès qu'il ne vous restera plus que quatre passages.

> Les particuliers ayant épuisé leur quota d'entrées ou les professionnels sont tenus de se présenter au gardien avant tout déchargement, afin que celui-ci détermine le(s) type(s) de déchets apportés ainsi que leur quantité pour facturation. Si cette démarche n'est pas effectuée, il sera automatiquement facturé 1m³ du déchet le plus cher.

Respect des agents et des lieux

> Le ou les gardien(s) présent(s) assure(nt) le bon fonctionnement de la déchèterie.

> **Les agents ne sont pas autorisés à aider les usagers au déchargement.** Il appartient aux usagers de prendre les dispositions nécessaires au déchargement de leurs déchets.